

COMMUNIQUÉ Nº7/2020

GROSSOEUVRE ET SES HAMEAUX







SOUTIEN AU BLEUET DE FRANCE

Le bleuet de France, fleur de mémoire et de solidarité a besoin de vous!

A l'occasion de sa campagne d'appel aux dons, ils font appel à votre générosité. Dons sur le site : https://www.onac-vg.fr/dons/

Avant le 17 décembre 2020

Les bénéfices collectés permettront au Bleuet de France d'améliorer le quotidien de plusieurs milliers d'anciens combattants, de pupilles de la nation, de victimes de guerre et de victimes du terrorisme.



COMMUNIQUÉ Nº7/2020

GROSSOEUVRE ET SES HAMEAUX

GRIPPE AVIAIRE-INFLUENZA AVIAIRE

A destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à utilisation personnelle, non commerciale : Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses-cours.

Vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux;
- Aucune volaille de la basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel;
- Limiter l'accès de la basse-cour aux oiseaux de la faune sauvage et protéger les zones d'alimentation et d'abreuvement;
- Limiter l'accès aux personnes extérieures ;
- Protéger votre stock d'aliments ;
- Ne jamais utiliser de l'eau de surface ;
- Protéger et entreposer la litière neuve ;
- Réaliser un nettoyage régulier ;
- Pour le détenteur :
 - o Porter des bottes et une blouse dédiée pour soigner vos oiseaux;
 - o Laver régulièrement le matériel utilisé ;
 - Laver soigneusement vos mains;

Si une mortalité anormale est constatée :

Conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant.

Contacter votre vétérinaire qui alertera la direction départementale en charge de la protection des populations s'il le juge nécessaire.

Informations du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

COMMUNICATION **CLUB LA FONTAINE DE JOUVENCE**

Le Club de la Fontaine de Jouvence remercie la population de Grossœuvre et ses environs pour leur accueil et leur participation à l'achat des tickets de tombola. Le tirage au sort aura lieu ultérieurement. Merci à toutes et tous pour votre soutien!

Retrouvez plus d'informations sur leur site internet : https://clublafontainedejouvence.fr

COMMUNICATION:

APE / ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Encore des lots à gagner ! L'association des Parents d'élèves de Grossoeuvre proposera, dans les jours qui viennent, des tickets de tombola au prix de 2.00 €. De nombreux lots seront à gagner auprès de nos commerçants de proximité. Soyons solidaires en cette période difficile!

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Tous les Français et Française majeurs jouissant de leurs droits civils et politique et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Depuis le 1er janvier 2019, la Loi n°2016-1048 du 1er août 2016 et son décret n°2018-350 du 14 mai 2018 sont appliqués. Toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année. Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription et de changement d'adresse : pièce d'identité (carte d'identité, passeport en cours de validité), justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, téléphone). Ces demandes peuvent également être effectuées par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou par un tiers dûment mandaté muni des pièces ci-dessus indiquées. Vous pouvez également vous inscrire directement sur le site servicepublic.fr inscriptions en ligne.



CALENDRIER

16/12 : Collecte des encombrants ; sortir les encombrants la veille au soir.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le recensement de la population prévu début 2021 est reporté en 2022.

Réouverture de la bibliothèque : tous les jeudis de 16h00 à 18h00 et ce, depuis le 03/12/2020.

GROSSOEUVRE, le 08 décembre 2020, L'adjointe au Maire, Marianne MAILLARD.

Page 2 sur 2

Plus d'informations sur www.mairie-grassoeuvre.fr ou sur Facebook #Mairie de Grossœuvre